

OMPI



WO/PBC/4/2 Add. 1

ORIGINAL : anglais

DATE : 10 septembre 2001

F

ORGANISATION MONDIALE DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE
GENÈVE

COMITÉ DU PROGRAMME ET BUDGET

Quatrième session
Genève, 17 – 19 septembre 2001

**POURSUITE DU PROJET RELATIF À LA RECONNAISSANCE
OPTIQUE DES CARACTÈRES (ROC) POUR LE PCT**

Document établi par le Secrétariat

INTRODUCTION

1. Le présent document a été établi par le Secrétariat comme suite à une recommandation formulée par le Groupe de travail sur les projets relatifs aux techniques de l'information (ITPWG) du Comité permanent des techniques de l'information (SCIT) à sa première session, tenue du 3 au 7 septembre 2001.

2. À sa troisième session, tenue du 25 au 27 avril 2001, le Comité du programme et budget a pris note du document WO/PBC/3/3 intitulé "Projets relatifs aux techniques de l'information à financer au moyen des excédents" et a demandé qu'il soit soumis, pour "examen technique", à l'ITPWG à sa première session. Ledit document contient des propositions sur cinq projets majeurs relatifs aux techniques de l'information à mettre en œuvre au cours de l'exercice biennal 2002-2003 moyennant un budget total de 99 547 000 francs suisses, lequel doit être financé, à concurrence de 82 900 000 francs suisses, par une imputation au fonds de réserve spécial, et, pour les 16 647 000 francs suisses restants, par le report sur l'exercice biennal 2002-2003 du solde non dépensé du budget du projet IMPACT (automatisation du PCT).

3. Lors de l'examen du document WO/PBC/3/3, l'ITPWG a convenu que les cinq projets (WIPONET, IMPACT, dépôt électronique selon le PCT, CLAIMS et AIMS) revêtaient tous un caractère hautement prioritaire et que les budgets affectés à chacun d'eux étaient justifiés (voir le document SCT/ITPWG/1/13).

4. Le groupe de travail a toutefois constaté avec préoccupation que le programme relatif aux techniques de l'information pour l'exercice biennal 2002-2003 ne prévoyait pas la poursuite du projet relatif à la reconnaissance optique des caractères (ROC) des demandes PCT publiées. L'ITPWG a estimé que cette activité était suffisamment importante pour demander au Bureau international de proposer au Comité du programme et budget d'augmenter de quatre millions de francs suisses le budget alloué au programme relatif aux techniques de l'information (programme principal 15) afin de financer ce projet au cours du prochain exercice biennal. Il a été prévu d'inclure dans le cadre de cette proposition des estimations détaillées des coûts afférents à cette activité et de présenter pour justifier ce projet une analyse des avantages économiques qu'il procurera aux utilisateurs du système des brevets et de l'information technique escomptée.

JUSTIFICATION ÉCONOMIQUE

Utilisation par les offices de brevets

5. La tâche la plus importante des offices de brevets est de délivrer des brevets valides. La possibilité d'effectuer une recherche exhaustive sur l'état de la technique revêt une importance capitale dans la procédure de délivrance des brevets. Afin de mener à bien ces recherches, les offices de brevets sont chargés de constituer et de tenir à jour des fonds documentaires rassemblant plus de 30 millions de documents de brevet. Étant donné que le volume et la complexité de cette documentation ne cessent de s'accroître, un accès rapide et peu onéreux à ces documents de brevet est une condition nécessaire pour garantir la qualité des résultats de la recherche.

6. À l'heure actuelle, la plupart des offices de brevets accèdent de deux façons aux documents sur l'état de la technique. La première consiste à réunir les documents de brevet dans des fonds documentaires en utilisant un système de classification des brevets qui permette aux chercheurs d'y accéder facilement. Le système de classification le plus répandu est la classification internationale des brevets (CIB), qui ne peut pas cependant offrir à elle seule un accès suffisant pour assurer la qualité optimale des recherches. C'est pourquoi il est aussi possible de consulter les documents de brevet au moyen de la recherche en texte intégral. Dans le cadre de leur procédure de publication des brevets, la plupart des offices de brevets créent un fonds documentaire dans lequel leurs documents de brevet publiés sont présentés dans un format caractères qui se prête à la recherche. Or, ce n'est pas le cas des demandes internationales PCT publiées.

7. Dans le cadre du projet ROC actuel pour le PCT, les demandes PCT publiées sont (pour la plupart) converties en format caractères immédiatement après leur publication et sont intégrées dans le système de bibliothèques numériques de propriété intellectuelle (BNPI). Elles sont par ailleurs mises à la disposition d'autres offices de brevets afin qu'ils puissent les inclure dans leurs propres bases de données internes. Alors que la publication de plus de 200 000 demandes internationales PCT est prévue pour le prochain exercice biennal, il est évident que l'absence de ces données codées caractère par caractère destinées à faciliter l'accès aux demandes PCT publiées aura une incidence très négative sur la qualité du processus de recherche.

Utilisation par le grand public et par d'autres parties intéressées

8. Les informations contenues dans les demandes PCT sont aussi extrêmement utiles aux nombreux particuliers et aux nombreuses sociétés qui se livrent à des activités de recherche-développement. Elles ont une immense valeur car elles peuvent écourter le cycle de recherche-développement en donnant librement et immédiatement accès à l'information technique nécessaire. L'utilisation massive du site Web de l'OMPI consacré aux BNPI, qui enregistre des millions de demandes par semaine, vient d'ailleurs confirmer cette observation.
9. Si les travaux de numérisation par reconnaissance optique pour le PCT devaient prendre fin, les utilisateurs de ces informations dans le monde entier, qui en dépendent actuellement pour leurs activités de recherche-développement, se verraient alors privés d'une ressource très importante qui favorise l'innovation non seulement en sens large, mais aussi à l'échelle nationale, notamment dans les pays en développement.
10. Il conviendrait de souligner aussi que le système des BNPI valorise considérablement le contenu du WIPONET qui compte parmi ses objectifs la diffusion d'informations à l'intention des offices de propriété intellectuelle nationaux.

RAPPORT SUR LES DÉLIBÉRATIONS DE L'ITPWG

11. La question de la poursuite du projet relatif à la ROC pour le PCT a été soulevée la première fois au sein de l'ITPWG dans le contexte de la cessation, à la fin de l'année 2001, d'un projet distinct de bibliothèques numériques de propriété intellectuelle (BNPI). Après cette date, le système des BNPI entrera en service pour les collections de données de l'OMPI et les travaux relatifs aux normes techniques pour les bibliothèques numériques seront intégrées au plan de travail de la Section des normes et de la documentation. À l'heure actuelle, les activités extérieures relatives à la ROC pour le PCT sont exécutées et sont financées au titre de ce projet.

12. De nombreuses délégations ont pris la parole pour souligner l'importance de la numérisation des données figurant dans les demandes selon le PCT, non seulement pour les offices de propriété intellectuelle, mais également pour les particuliers qui utilisent le système des brevets et la communauté des brevets dans son ensemble, car elle permet d'obtenir une information technique précieuse sous une forme conviviale et dans un format qui se prête à la recherche en texte intégral. Il est rendu compte des délibérations sur ces questions dans le rapport sur la réunion de l'ITPWG, aux paragraphes 124 à 128 du document SCIT/ITPWG/1/13.

INCIDENCES BUDGÉTAIRES

13. Ces trois dernières années, la conversion en texte intégral des demandes selon le PCT au moyen de la ROC a été financée au titre du programme de l'OMPI relatif aux techniques de l'information en faisant appel à une société extérieure. Toutefois, compte tenu des priorités établies concernant le programme relatif aux techniques de l'information pour l'exercice biennal 2002-2003, le budget de ce programme tel qu'il est proposé actuellement ne prévoit pas de ressources suffisantes pour poursuivre cette activité.

14. Au cours de la session de l'ITPWG, le Secrétariat a été en mesure de présenter des estimations provisoires concernant la poursuite de la ROC pour le PCT au cours de l'exercice biennal 2002-2003. Ces estimations portent sur les frais fixes liés au contrôle de la qualité

(150 000 francs suisses) et les coûts de conception pour le chargement des données et la vérification du format des données parvenant à l'OMPI (250 000 francs suisses). Les coûts de production ont quant à eux été estimés à 1,25 et 1,55 millions de francs suisses respectivement pour 2002 et 2003. Cela étant, ces coûts sont variables et ont été calculés sur la base du coût par page; ils sont donc susceptibles d'augmenter avec l'accroissement des demandes déposées selon le PCT. Cette activité faisant largement appel à des entreprises extérieures, le renouvellement des contrats correspondants suppose aussi l'engagement de dépenses. C'est pourquoi l'ITPWG a recommandé qu'un plafond budgétaire de 4 millions de francs suisses soit fixé pour l'exécution de cette activité sur l'ensemble du prochain exercice biennal.

15. Ainsi qu'il a déjà été indiqué, le projet de BNPI, auquel est imputé le financement de cette activité, sera confié à la Division des services informatiques dès janvier 2002. C'est pourquoi le directeur général a proposé la création d'un nouveau sous-programme 15.8, concernant la ROC pour le PCT, à ajouter au programme principal 15, relatif aux techniques de l'information. On trouvera à l'annexe I du présent document le texte de ce nouveau sous-programme et à l'annexe II le tableau C révisé du programme principal 15. Ce projet de 4 millions de francs suisses serait financé par l'Union du PCT et serait inscrit au poste de dépenses intitulé 'Publications'. Le projet de budget pour le programme principal 15 concernant l'exercice biennal 2002-2003 est porté de 148 656 000 à 152 656 000 francs suisses, alors que le budget de l'OMPI passe de 678 400 000 à 682 400 000 francs suisses.

16. Le Comité du programme et budget est invité à donner son avis sur les propositions suivantes et à envisager de les recommander aux assemblées :

a) l'inclusion, en tant que sous-programme 15.8, de l'activité relative à la ROC pour le PCT dans le programme principal 15, relatif aux techniques de l'information, du projet de programme et budget pour l'exercice biennal 2002-2003;

b) une allocation budgétaire correspondante aux fins du sous-programme 15.8, relatif à la ROC pour le PCT, d'un montant de 4 millions de francs suisses, portant le budget de l'OMPI proposé pour l'exercice biennal 2002-2003 à 682 400 000 francs suisses;

c) le financement de l'allocation budgétaire aux fins de la ROC pour le PCT par l'Union du PCT, réduisant d'autant le niveau des FRR.

[Les annexes suivent]

ANNEXE I

Projet de texte pour le sous-programme 15.8

SOUS-PROGRAMME 15.8

ROC pour le PCT

Objectifs

- ◆ Saisir le texte intégral des demandes selon le PCT au moyen de la reconnaissance optique des caractères (ROC) et mettre les données à la disposition des offices des États membres et des bibliothèques numériques de propriété intellectuelle sous forme électronique

Généralités

L'accès à l'information technique contenue dans les demandes selon le PCT est essentiel aux activités de recherche et d'examen effectuées par les offices de brevets.

La tâche la plus importante des offices de brevets est de délivrer des brevets valides. La possibilité d'effectuer une recherche exhaustive sur l'état de la technique revêt une importance capitale dans la procédure de délivrance des brevets. Afin de mener à bien ces recherches, les offices des brevets sont chargés de constituer et de tenir à jour des fonds documentaires rassemblant plus de 30 millions de documents de brevet. Étant donné que le volume et la complexité de cette documentation ne cessent de s'accroître, un accès rapide et peu onéreux à ces documents de brevet est une condition nécessaire pour garantir la qualité des résultats de la recherche.

À l'heure actuelle, la plupart des offices des brevets accèdent de deux façons aux documents sur l'état de la technique. La première consiste à réunir les documents de brevet dans des fonds documentaires en utilisant un système de classification des brevets qui permette aux chercheurs d'y accéder facilement. Le système de classification le plus répandu est la classification internationale des brevets (CIB), qui ne peut pas cependant offrir à elle seule un accès suffisant pour assurer la qualité optimale des recherches. C'est pourquoi il est aussi possible de consulter les documents de brevet au moyen de la recherche en texte intégral. Dans le cadre de leur procédure de publication des brevets, la plupart des offices de brevets créent un fonds documentaire dans lequel leurs documents de brevet publiés sont présentés dans un format caractères qui se prête à la recherche. Or, ce n'est pas le cas des demandes internationales PCT publiées.

Dans le cadre du projet ROC actuel pour le PCT, les demandes PCT publiées sont (pour la plupart) converties en format caractères immédiatement après leur publication et sont intégrées dans le système de bibliothèques numériques de propriété intellectuelle (BNPI). Elles sont par ailleurs mises à la disposition d'autres offices de brevets afin qu'ils puissent les inclure dans leurs propres bases de données internes. Alors que la publication de plus de 200 000 demandes internationales PCT est prévue pour le prochain exercice biennal, il est évident que l'absence de ces données codées caractère par caractère destinées à faciliter

l'accès aux demandes PCT publiées aura une incidence très négative sur la qualité du processus de recherche.

Ces données sont aussi extrêmement utiles aux nombreux particuliers et aux nombreuses sociétés qui se livrent à des activités de recherche-développement. Elles ont une immense valeur dans la mesure où elles peuvent écourter le cycle de recherche-développement en donnant librement et immédiatement accès à l'information technique nécessaire dans ce processus. Ce constat est étayé par la fréquentation massive du site Web de l'OMPI consacré aux BNPI, qui enregistre des millions de requêtes par semaine. Il ne fait aucun doute que ces informations constituent une ressource précieuse qui non seulement favorise l'innovation en général mais également l'encourage à l'échelon national, en particulier dans les pays en développement.

Il convient également de souligner que le système des BNPI valorise considérablement le contenu du WIPONET, qui compte parmi ses objectifs la diffusion d'informations à l'intention des offices de propriété intellectuelle et de la communauté de la propriété intellectuelle au sens large.

Résultats escomptés	Indicateurs d'exécution
1. Mise à disposition du texte intégral des demandes selon le PCT en temps voulu	⊖ Les données électroniques doivent être livrées et chargées selon le calendrier prévu
2. Les données électroniques seront d'une qualité suffisante pour être utilisées par les offices de brevets aux fins de la recherche et de l'examen	⊖ La qualité des données électroniques doit être conforme aux prescriptions de l'OMPI
3. Le système des BNPI continuera à être massivement utilisé	⊖ Nombre de demandes de renseignements enregistrées sur le site Web consacré aux BNPI

Activités

- ◆ Établir et superviser un contrat avec un fournisseur extérieur en vue de la fourniture du texte intégral des demandes selon le PCT.
- ◆ Veiller à la conformité des données électroniques fournies avec les exigences de l'OMPI en matière de qualité.
- ◆ Verser les données électroniques dans le système des BNPI de l'OMPI en temps voulu.

[L'annexe II suit]

ANNEXE II

Tableau C révisé indiquant les allocations budgétaires au titre du programme principal 15
par sous-programme et le détail par objet de dépense,
y compris le projet relatif à la ROC pour le PCT

C. Allocations budgétaires par sous-programme et détail par objet de dépense

(en milliers de francs suisses)

Objet de dépense	Sous-programme								Total
	1	2	3	4	5	6	7	8	
Dépenses de personnel									
Postes	1 432	17 957	2 742	5 628	1 760	734	362	-	30 615
Agents temporaires	150	384	-	-	-	-	-	-	534
Voyages et bourses									
Missions de fonctionnaires	190	400	500	500	413	60	500	-	2 563
Fonctionnaires nationaux	550	-	130	-	-	-	-	-	680
Services contractuels									
Conférences	360	120	-	50	473	20	-	-	1 023
Consultants	40	2 300	1 139	2 660	-	1 734	6 000	-	13 873
Publication	-	50	20	-	-	-	-	4 000	4 070
Autres	60	13 519	23 607	12 909	11 472	-	1 000	-	62 567
Dépenses de fonctionnement									
Locaux et entretien	-	2 600	622	15 000	616	112	300	-	19 250
Communication et autres	40	580	315	100	-	-	200	-	1 235
Matériel et fournitures									
Mobilier et matériel	-	5 200	75	1 000	3 566	140	1 438	-	11 419
Fournitures	-	3 177	150	1 000	-	400	100	-	4 827
Total	2 822	46 287	29 300	38 847	18 300	3 200	9 900	4 000	152 656

[Fin des annexes et du document]